

PMSMP

ENTREPRISES



Entreprises et associations
du secteur public ou privé,
disposant d'un numéro de
SIRET

TYPES



- Immersion d'une durée maximum de 1 mois ,
renouvelable sous certaines conditions.
- L'employeur s'engage dans le dispositif par la
signature d'une convention précisant date, lieu,
objectifs visés, nom de la personne chargée
d'accompagner le jeune durant l'immersion.

PUBLI



Tout jeune accompagné par
la Mission Locale

AIDE



- Le jeune conserve le statut qu'il avait avant son
entrée en immersion : demandeur indemnisé ou
pas selon situation initiale (pas de rémunération à
la charge de l'entreprise)